



## Barème frais de nourriture

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 03/02/2016
- Dernière mise à jour de la fiche : 03/02/2016

## Barème frais de nourriture

Année 2016

Nature de l'indemnité	Limites d'exonération
Indemnité de restauration sur le lieu de travail	
- Salarié contraint de prendre une restauration sur son lieu effectif de travail en raison de conditions particulières d'organisation ou d'horaires de travail (ex : travail en équipe, travail posté, travail continu, travail de nuit, travail en horaire décalé)	6,30
Frais de repas engagés par les salariés en situation de déplacement	
- Salarié contraint de prendre son repas au restaurant	18,30
- Salarié non contraint de prendre son repas au restaurant (indemnité de collation hors des locaux de l'entreprise ou sur chantier)	8,90

**Sources :**

- [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)